

# AMNESTY INTERNATIONAL

## SYNTHÈSE À L'ATTENTION DES ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES SUR LES SOURCES DE PRÉOCCUPATION D'AMNESTY INTERNATIONAL À L'APPROCHE DE LA 42<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

À l'approche de la 42<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Amnesty International engage tous les États à veiller à ce que cette instance, conformément au mandat dont elle est investie, promeuve et protège les droits humains, réagisse face aux crises que traversent ces droits et préviennent les atteintes aux droits fondamentaux. Nous demandons à tous les États de défendre les victimes de violations des droits humains à travers le monde, en portant et en soutenant toute une série d'initiatives thématiques et propres à des pays.

Nous appelons également les États à profiter de la **volonté renforcée affichée lors de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme**, comme souligné dans notre synthèse rédigée après la session<sup>1</sup>, **de soumettre les membres du Conseil à une surveillance plus stricte**, l'une des recommandations clefs de notre rapport sur la composition du Conseil des droits de l'homme lancé lors de la 41<sup>e</sup> session du Conseil<sup>2</sup>.

Nous engageons également les États à renforcer et accentuer l'adoption de positions à l'aune des « **critères objectifs d'intervention du Conseil** » présentés dans la déclaration conjointe émise par l'Irlande au nom de 32 États lors de la 32<sup>e</sup> session du Conseil<sup>3</sup>. Ces critères sont des indicateurs précieux de la gravité d'un problème de droits humains, mais aussi de la propension d'un État à collaborer avec le Conseil des droits de l'homme en réponse aux préoccupations soulevées.

### RECOMMANDATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL AUX ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES

#### GRAVES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS QUI NE SONT PAS ENCORE À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Nous engageons tous les États à veiller à ce que le Conseil des droits de l'homme prenne des mesures fermes lors de sa 42<sup>e</sup> session, afin de faire face aux problèmes de droits humains ne figurant pas déjà à l'ordre du jour de sa session, en particulier en vue de :

- Soutenir la création d'un mécanisme de suivi de la situation en matière de droits humains en **Arabie saoudite**<sup>4</sup>, en s'appuyant sur la déclaration conjointe de 36 États remise lors de la 40<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme et sur le rapport sur l'exécution extrajudiciaire de Jamal Khashoggi présenté par la rapporteuse spéciale sur les exécutions sommaires lors de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme.
- Veiller à ce que le Conseil des droits de l'homme prenne des mesures complémentaires après la déclaration conjointe sur le **Cameroun**, remise par 39 pays en mars 2019, compte tenu de la détérioration de la situation sur le terrain depuis la visite de la haute-commissaire en mai. Nous souhaiterions notamment qu'une résolution soit adoptée sur la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication d'informations sur la situation, ou au moins qu'une déclaration conjointe plus axée sur l'action soit remise dans le cadre du Point 2 de l'ordre du jour.

<sup>1</sup> Amnesty International, *Évaluation des résultats de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et recommandations adressées aux membres de l'ONU aux fins de suivi*, 31 juillet 2019, (IOR 40/0813/2019), [www.amnesty.org/fr/documents/ior40/0813/2019/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/ior40/0813/2019/fr/).

<sup>2</sup> Rapport conjoint, *Opportunities for strengthening and leveraging membership of the UN Human Rights Council*, 1<sup>er</sup> juillet 2019, (IOR 40/0631/2019), [www.amnesty.org/en/documents/ior40/0631/2019/en/](http://www.amnesty.org/en/documents/ior40/0631/2019/en/).

<sup>3</sup> La déclaration finale conjointe de la 32<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme sur la prévention des atteintes aux droits humains, la réaction à ces atteintes et l'action contre celles-ci (en anglais) est disponible à l'adresse <https://www.dfa.ie/our-role/policies/international-priorities/human-rights/ireland-and-the-human-rights-council/irelands-statements-hrc-32nd-session/preventingrespondingtoandaddressinghumanrightsviolations-jointconcludingstatement/>.

<sup>4</sup> *Saudi Arabia: 40 Human Rights Groups Call on States to stand up for Human Rights in the Kingdom*, 26 juin 2019 (MDE 23/0511/2019), [www.amnesty.org/en/documents/mde23/0511/2019/en/](http://www.amnesty.org/en/documents/mde23/0511/2019/en/).

## Synthèse à l'attention des États membres des Nations unies sur les sources de préoccupation d'Amnesty International à l'approche de la 42e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

- Travailler en s'appuyant sur la déclaration conjointe de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme soulevant des préoccupations sur la situation en matière de droits humains dans la **région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine**<sup>5</sup>, en vue de pousser la Chine à autoriser les observateurs indépendants des droits humains à se rendre librement dans toute la région du Xinjiang, comme cela a notamment été demandé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et des procédures spéciales. À défaut, les États doivent travailler ensemble en vue de diligenter une enquête indépendante et impartiale, comme l'avait demandé Amnesty et d'autres organisations cette année<sup>6</sup>.
- Utiliser le Point 4 et d'autres éléments énumérés ci-dessous, comme le rapport annuel sur les représailles présenté par le secrétaire général, pour **veiller à l'examen du bilan en matière de droits humains de l'Égypte et de l'Iran**, particulièrement à l'approche de leur EPU en novembre, ainsi que de **Bahreïn**, membre du Conseil des droits de l'homme depuis cette année.
- Œuvrer à la mise en place d'un mécanisme **d'obligation de rendre des comptes pour la Libye**, que nous demandons depuis longtemps<sup>7</sup>.

### PRIORITES A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Concernant les questions déjà à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme et nécessitant un suivi plus poussé, nous demandons aux États de veiller à ce que le Conseil des droits de l'homme :

- **Réagisse avec fermeté au rapport sur la crise des droits humains au Venezuela (A/HRC/41/18) remis par la haute-commissaire lors de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, en mettant en place une commission d'enquête ou un mécanisme d'enquête similaire**, comme l'a demandé une coalition d'organisations de défense des droits humains vénézuéliennes et internationales en août 2019<sup>8</sup>. La situation dans ce pays doit absolument être suivie de beaucoup plus près grâce à un mécanisme de ce type, compte tenu de l'ampleur, de la gravité et de l'aggravation de la crise en matière de droits humains, de l'impossibilité d'avoir accès à la justice au niveau national et de l'absence de tout suivi de la part du système panaméricain depuis avril 2019. Une telle résolution serait conforme aux conclusions du rapport écrit remis par la haute-commissaire lors de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme et ferait clairement savoir aux victimes comme aux responsables d'atteintes aux droits humains que la communauté internationale ne laissera pas l'impunité régner au Venezuela, et pourrait par ailleurs contribuer à assurer l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis.
- **Améliore et renforce sa réponse à la situation au Yémen**. Le mécanisme qu'il mandatera devra :
  - être davantage axé sur l'obligation de rendre des comptes ainsi que sur la collecte et la préservation d'éléments de preuve et de clarification de la responsabilité d'atteintes, de violences et de crimes connexes ;
  - bénéficier d'un mandat plus vaste permettant de veiller à la continuité des opérations pendant plusieurs années ; et
  - exiger que davantage de rapports réguliers et directs soient remis au Conseil des droits de l'homme.
- **Adopte une résolution ferme concernant le Myanmar**. Un an après la publication du rapport de référence de la

<sup>5</sup> La déclaration conjointe rendue par un groupe d'États lors de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme est disponible ici :

[www.hrw.org/sites/default/files/supporting\\_resources/190708\\_joint\\_statement\\_xinjiang.pdf..](http://www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/190708_joint_statement_xinjiang.pdf..)

<sup>6</sup> Joint statement calling for Xinjiang resolution at the United Nations Human Rights Council, 4 février 2019, (ASA 17/9789/2019),

[www.amnesty.org/en/documents/asa17/9789/2019/en/](http://www.amnesty.org/en/documents/asa17/9789/2019/en/)

<sup>7</sup> Amnesty International, *Le Conseil des droits de l'homme doit mettre en place un mécanisme international d'enquête sur les atteintes aux droits humains commises en Libye*, 20 février 2018, (MDE 19/7930/2018), [www.amnesty.org/fr/documents/mde19/7930/2018/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/mde19/7930/2018/fr/)

<sup>8</sup> Amnesty International, *Venezuela: why a United Nations inquiry is needed on Venezuela*,

<https://www.amnesty.org/en/documents/amr53/0912/2019/en/>.

## Synthèse à l'attention des États membres des Nations unies sur les sources de préoccupation d'Amnesty International à l'approche de la 42<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

mission d'établissement des faits sur le Myanmar et la résolution 39/2, qui a mis en place le mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, la situation en matière de droits humains sur le terrain ne s'est toujours pas améliorée. Les nouvelles atteintes commises dans l'État d'Arakan<sup>9</sup> et dans le nord du pays montrent clairement les conséquences de l'impunité dont continue de bénéficier l'armée, accusée de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocide. Pour maintenir sa pertinence et sa crédibilité, le Conseil des droits de l'homme doit continuer son travail important en vue d'apporter une réponse ferme à cette situation critique.

Nous demandons instamment à l'Union européenne et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) de travailler en collaboration en vue de l'adoption d'une résolution efficace lors de la 42<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme qui :

- permettra une transition en douceur de la mission d'établissement des faits sur le Myanmar au mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ;
  - assurera un suivi des conclusions et recommandations clés de la mission d'établissement des faits sur le Myanmar ;
  - abordera la nécessité pour la communauté internationale d'exiger de nouveau une véritable justice et une obligation de rendre des comptes, au vu de l'impunité qui continue de régner dans le pays, notamment en prévoyant un dialogue interactif renforcé sur l'obligation de rendre des comptes au Myanmar lors de la 43<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme ;
  - attirera l'attention sur la situation dans l'État kachin et le nord de l'État chan, ainsi que dans l'État d'Arakan, où des civils continuent d'être victimes de violences de l'armée ;
  - établira clairement que tout retour devra être « librement consenti, sûr, digne et durable [...] et donner des assurances quant au fait que des violences ne [seront] pas commises, des assurances quant aux droits, y compris en ce qui concerne la citoyenneté et la circulation, ou des assurances quant au fait que les auteurs [répondront] de leurs actes et que justice [sera] rendue aux victimes » et devra être prévu « en consultation avec les populations concernées et dans le respect du droit international et des normes internationales, et en assurant une supervision et un suivi internationaux, avec la participation libre et éclairée des communautés de réfugiés ».
- **Assure une surveillance et un suivi rigoureux de la crise des droits humains au Soudan.** Nous avons été déçus que le Conseil des droits de l'homme n'ait pas organisé de séance spéciale ni de débat urgent<sup>10</sup> à la suite de l'aggravation de la crise le 3 juin, afin de mandater un mécanisme d'enquête chargé de surveiller la situation au Soudan et de vérifier et communiquer des informations sur celle-ci, comme l'avaient demandé la haute-commissaire<sup>11</sup> et un groupe de procédures spéciales<sup>12</sup>. Nous demandons aux États de veiller à ce que le Conseil des droits de l'homme utilise la résolution attendue lors de la 42<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme pour mettre en place un tel mécanisme, en vue de formuler des recommandations sur la prévention de nouvelles atteintes aux droits humains et violences dans le cadre de manifestations pacifiques, et de veiller à l'obligation de rendre des comptes pour les atteintes et violences commises. La résolution doit également assurer la continuité du mandat de l'Expert indépendant, compte tenu de l'absence de progrès quant à la mise en place d'un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.
  - **Prene des mesures fermes en réaction aux graves conclusions et recommandations du récent rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits humains dans le Cachemire**

<sup>9</sup> Amnesty International, *Myanmar: "No One Can Protect Us": War Crimes and Abuses in Myanmar's Rakhine State*, 29 mai 2019, (ASA 16/0417/2019), [www.amnesty.org/en/documents/asa16/0417/2019/en/](http://www.amnesty.org/en/documents/asa16/0417/2019/en/)

<sup>10</sup> Amnesty International, *UN Human Rights Council must convene Special Session on Sudan*, 12 juin 2019, (IOR 40/0520/2019), [www.amnesty.org/en/documents/ior40/0520/2019/en/](http://www.amnesty.org/en/documents/ior40/0520/2019/en/)

<sup>11</sup> Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Press briefing note on Sudan*, 7 juin 2019, [www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24682&LangID=E](http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24682&LangID=E)

<sup>12</sup> Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Sudan: UN human rights experts call for independent investigation into violations*, 12 juin 2019, disponible sur <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24689&LangID=E>.

## Synthèse à l'attention des États membres des Nations unies sur les sources de préoccupation d'Amnesty International à l'approche de la 42e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

**administré par l'Inde et le Cachemire administré par le Pakistan<sup>13</sup>, et aux récents événements dans le Cachemire administré par l'Inde**, particulièrement en ce qui concerne les allégations de graves atteintes aux droits humains, notamment de blessures et de morts causées par l'utilisation de fusils à plomb. Nous nous joignons à l'appel de la haute-commissaire aux droits de l'homme en faveur d'une enquête indépendante destinée à résoudre la situation. À la suite de la publication en mai 2019 de notre propre rapport sur la détention sans inculpation ni jugement au titre de la Loi relative à la sécurité publique de l'État de Jammu-et-Cachemire<sup>14</sup>, nous engageons également le Conseil des droits de l'homme à prendre des mesures concernant le recours des autorités indiennes à la législation relative à la lutte contre le terrorisme, notamment à la Loi relative aux pouvoirs spéciaux des forces armées (1990), à la Loi relative à la sécurité publique de Jammu-et-Cachemire (1978) et à la Loi relative à la sécurité nationale (1980), en vue de restreindre les droits aux libertés d'opinion et d'expression et d'empêcher la population de participer à des rassemblements pacifiques.

- Renouvelle le mandat de mécanismes importants, notamment celui de la **Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi** et de la **rapporteuse spéciale sur le Cambodge**.
- Adopte une résolution ferme sur la **peine de mort**. Nous engageons tous les États à s'opposer à toute tentative d'entraver une telle résolution, notamment en votant contre tout amendement hostile.

### EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Nous engageons les États membres des Nations unies à participer activement à l'adoption des documents finaux de l'Examen périodique universel dans le cadre du Point 6, notamment en présentant des déclarations de fond lors de l'adoption des conclusions relatives aux 14 pays examinés pendant la 33<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, qui s'est tenue en mai 2019. Nous encourageons les États examinés à prendre des mesures pour répondre aux recommandations sur les atteintes aux droits humains et le renforcement de la protection des droits humains. Nous attirons également l'attention des États sur les élections législatives qui se tiendront prochainement au Mozambique et les engageons à présenter une déclaration sur les avancées en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du deuxième EPU du Mozambique, qui est à mi-parcours.

### MAINTENIR ET RENFORCER LE CADRE INTERNATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Nous demandons aux États membres des Nations unies de s'opposer à toute initiative destinée à entraver le système et les mécanismes internationaux de protection des droits humains, notamment en :

- Veillant à ce que le **projet de résolution sur les procédures spéciales**, diffusé avant la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, ne soit pas adopté. Amnesty craint fortement que cette résolution porte atteinte à l'indépendance des procédures spéciales et risque de rouvrir le débat sur le processus de renforcement des institutions du Conseil des droits de l'homme, fruit d'un consensus délicat. Une réouverture partielle du débat sur le processus de renforcement des institutions du Conseil des droits de l'homme n'est pas envisageable. Les inquiétudes légitimes peuvent être soulevées par l'intermédiaire des procédures existantes et d'autres voies mises en place par le Comité de coordination et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour recevoir des contributions, par les remarques constructives d'États et d'autres parties intéressées quant aux possibles améliorations des méthodes et processus de travail des procédures spéciales.
- Travailler de manière concrète et spécifique sur le rapport du secrétaire général sur la Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

<sup>13</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Update of the Situation of Human Rights in Indian-Administered Kashmir and Pakistan-Administered Kashmir from May 2018 to April 2019*, 8 juillet 2019, [https://www.ohchr.org/Documents/Countries/IN/KashmirUpdateReport\\_8July2019.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Countries/IN/KashmirUpdateReport_8July2019.pdf).

<sup>14</sup> Amnesty International, *Tyranny of a 'Lawless Law', Detention without charge or trial under the J&K Public Safety Act*, juin 2019 [https://amnesty.org.in/wp-content/uploads/2019/06/PSA-Report\\_15-FINAL-LOW-Version-2.pdf](https://amnesty.org.in/wp-content/uploads/2019/06/PSA-Report_15-FINAL-LOW-Version-2.pdf)

## Synthèse à l'attention des États membres des Nations unies sur les sources de préoccupation d'Amnesty International à l'approche de la 42e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

dans le cadre du dialogue interactif avec le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne des cas spécifiques de **représailles** présentés dans ce rapport, et soutenir la résolution attendue.

### ÉLECTIONS AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Nous engageons les États membres des Nations unies à participer activement aux **événements de présentation des engagements des États candidats au Conseil des droits de l'homme** qui se tiendront à New York (6 septembre) et à Genève (11 septembre).